

"Des idées pour entreprendre"

S'identifier

Fermer

LesEchos.fr

Lundi 23 février 2009

Météo

Rechercher

Recherche avancée

S'identifier

S'abonner

Personnaliser

Identifiant :

Idées et Débats

Pas encore inscrit ?

Découvrez

l'abonnement au

pack Web Les Échos

Mot de passe :



Bourse

Finances perso

Mémoriser

Codes oubliés ?

Nos éditoriaux | Le Crible des Echos | Nos
des Lecteurs | Dans la presse étrangère |

Actualité

Idées & Débats

Management

Régions

Culture

Luxe

Outils

Services

Idées et Débats » Nos chroniques

Mise à jour 02 h 04

publicité



PDF



RSS



Partager :

CERCLE DES ÉCONOMISTES

La TP est morte vive la taxe foncière !

[19/02/09]

commentaires

Tous les présidents en ont rêvé. Nicolas Sarkozy l'a fait. Il a préféré prendre la mesure de suppression, laissant à l'imagination actuelle des services le soin de pallier à leur défaillance passée. La bagatelle de 8 milliards d'euros, qui résulte d'une baisse du rendement de la taxe professionnelle de 11 milliards d'euros compensée par une hausse mécanique de l'impôt sur les bénéfices de 3 milliards d'euros n'est pas aisée à remplacer, surtout en période de récession.

Pour être précis, et la distinction est d'importance, subsistera un moignon de taxe professionnelle, celui assis sur la valeur locative des terrains et bâtiments. Seule la part assise sur les immobilisations qui résulte d'un investissement productif disparaît. Elle constituait une curiosité du système français, qui taxait l'investissement en capital et non seulement les revenus que cet investissement permet de générer à travers l'impôt sur les sociétés. Une analyse de l'incidence fiscale, c'est-à-dire la recherche de l'identité du facteur de production qui supporte en définitive cet impôt, permet de justifier l'animosité suscitée par la partie de la taxe professionnelle assise sur le capital.

Si le capital est mobile et se joue des frontières, ce qui est manifestement le cas pour les entreprises industrielles, il en résulte que le travail supporte l'intégralité du poids de l'impôt. La taxe fait fuir le capital à l'étranger et les emplois comme les salaires, en France, diminuent. Pour l'industrie, aucune diminution de rentabilité du capital en France ne doit être constatée. En revanche, la question de la délocalisation de leur entreprise à l'étranger ne se pose pas pour les entreprises de services qui desservent une clientèle locale,

Les repères avec Les Echospédia

Le secret bancaire

[09.02.09] commentaires(s)

Le "contre-plan" de relance du PS : crise 2008

[26.01.09]

La TVA dans l'Union européenne

[26.01.09]

Monaco : économie de la principauté

[26.01.09]

Le pouvoir d'achat

[29.12.08] commentaires(s)

Voir tous les repères

les garages, par exemple. La taxe professionnelle diminue alors le rendement de l'activité professionnelle et la pénalise par une incitation moindre des personnes à s'établir comme garagiste. Cette diminution de l'entrée dans la branche est de nature à diminuer l'emploi, les salaires et à augmenter les prix. Si ce dernier phénomène est d'ampleur relativement faible, la rentabilité du capital baisse aussi dans le secteur des services et les deux facteurs, travail et capital, supportent effectivement une partie de la taxe sous la forme d'une diminution de leur rémunération.

Faut-il interpréter cette suppression comme le signe que les entreprises ne doivent plus contribuer au financement des biens et services publics locaux ? Emprunter cette voie constituerait une grave erreur économique. Les entreprises bénéficient des investissements publics locaux réalisés à plus des trois quarts par les collectivités locales. Ces investissements augmentent la rentabilité du capital. Cette augmentation se traduit par une hausse de la rente foncière. Une partie de la valeur économique des infrastructures publiques se capitalise dans la valeur des terrains et des bâtiments. Il est donc juste et efficace qu'une partie de cette rente foncière soit taxée au profit des collectivités locales dans le but de financer des équipements collectifs, tout comme il est recommandé que les ménages propriétaires acquittent un impôt foncier pour les mêmes raisons. Cet impôt foncier prélevé sur les ménages ou sur les entreprises n'entraîne pas de distorsions économiques, dans la mesure où le facteur taxé, la terre, est en quantité fixe, contrairement au travail et au capital.

Est-ce à dire que la dernière part de la taxe professionnelle ne doit pas être remaniée elle aussi ? Notre système est complètement archaïque là aussi, ne taxant pas la valeur vénale des biens en question mais une valeur locative déterminée de manière administrative, la valeur cadastrale. Le vrai courage politique n'est donc pas de supprimer la taxe professionnelle, mais de mettre en place une véritable taxe foncière professionnelle, assise sur la valeur vénale du foncier utilisé par les entreprises. Une certaine liberté serait accordée aux collectivités locales afin de différencier les taux d'impôts dans une certaine fourchette.

Comment établir la valeur vénale du foncier possédé par les entreprises ? La France dispose grâce à la base des notaires (Perval) de l'enregistrement de l'ensemble des transactions enregistrées. Le principe consisterait à se référer à la dernière vénale, corrigée par un indice des prix de l'immobilier d'entreprise spatialisé. Il existe déjà de tels indices pour l'immobilier résidentiel (indices Insee-notaires). Lorsqu'une nouvelle transaction est enregistrée, la base d'imposition est immédiatement réajustée.

Alain Trannoy, EHESS



Pour aller plus loin

FISCALITE

La réduction d'impôt sur le revenu va aussi profiter à des revenus élevés

[23.02.09]

Alistair Darling : on ne peut tolérer l'évasion fiscale

[23.02.09]

Nos commentaires sur cet article

catelin [20/02/2009 14:16] : **"D'accord avec @bab31. Faut pas rêver. (...)"**

[Lire la suite](#)

jerryfr66 [19/02/2009 21:11] : **"La TP, c'est un impôt destiné aux collectivités "**

[Lire la suite](#)

Maisouvaton [19/02/2009 17:00] : **"Globalement d'accord avec Roland. Vos (...)"**

[Lire la suite](#)

LL75 [19/02/2009 15:38] : **"L'erreur de la TP c'est qu'elle plombe les (...)"**

[Lire la suite](#)

watzupdoc [19/02/2009 15:18] : **"Roland : "la taxe professionnelle ser[virait] (...)"**

[Lire la suite](#)

[Ajouter un commentaire](#)

[Recevoir les commentaires](#)

[Voir tous les commentaires](#)

Nos dossiers

Le bilan de l'année 2008

[30.12.08]

Succession, donation, assurance-vie : tout ce qui a changé

[29.12.08]

Chronologie : les principaux événements de janvier 2008

[26.12.08]

▼ publicité